



# MÉRITANTS

## SPORTIFS ET CULTURELS

Toute personne ayant son domicile à Courgenay-Courtemautruy ou toute société sportive ou culturelle ayant son siège social dans la localité ainsi que leurs membres individuels peuvent prétendre au mérite sportif ou culturel.

Ainsi, chaque personne ou société susceptible d'être concernée par la remise des prix 2025 (résultats ou mérites obtenus pendant la période du 01.01.2024 au 31.12.2024) présentera sa candidature écrite au conseil communal jusqu'au **13 juin 2025** dernier délai.

La cérémonie des méritants sportifs et culturels se déroulera le dimanche 17 août 2025 à 11h00 lors de la fête du village.

